

Groupement pour la protection de Carouge

bulletin d'information

Notre site internet: www.leboulet.ch Le Boulet est sur Facebook

C.P. 1443 - 1227 Carouge — Juillet 2025 n° 02/25 tirage 280 exemplaires Messagerie: info@leboulet.ch

LE BOULET FETE SES 50 ANS

Mercredi 18 juin c'est dans une ambiance festive que l'on a fêté le cinquantenaire de notre Association. Nombre de nos membres se sont remémorés les multiples événements et actions qui ont jalonné dès 1975 l'activité du Boulet. Alors qu'une nouvelle sensibilité prenait son essor dès 1975



2017



Le Boulet, association pour la protection de Carouge
Qui sommes-nous ?

C'est en 1975, alors que Carouge connaît une vague de démolitions de bâtiments historiques, symbolisant et en novant d'une manière définitive son image de ville, que l'association est créée par trente habitants de la commune, réunis par l'envie d'assurer la survie de Carouge. Depuis ce jour-là, la période suivante des trois ans, Daniel Chappaz avec Isabelle au bureau, travail à GG de général à la direction de la police et à la rue Général. Mais ce ne suffit pas pour empêcher M. V. de ne pas faire un peu moins respectueux une fois de ces bâtiments.

LE BOULET

"Le Boulet" est une association typiquement carougeoise, elle rassemble tous ceux qui sont décidés à œuvrer pour le bien et l'avenir du Vieux-Carouge et des zones environnantes, cela dans un forum ouvert et permanent.

Ce groupement refuse les obédiences et il n'est pas un parti politique; il est ouvert à toutes les tendances sans distinction.

Il a pour objectif d'assurer un travail d'information et d'agir en vue des buts qu'il entend défendre.

En me proposant d'établir aussi une tribune libre, il ne craint pas les opinions diverses mais son but n'est pas la polémique, chacun peut s'y exercer et c'est à ce titre qu'aujourd'hui nous diffusions le pamphlet suivant donnant matière à réflexion.

Pour le comité :
J. Guillermin



Fondé en 1975, Le Boulet est une Association qui se voue à la protection du cadre de vie, principalement urbanistique et architectural de la ville de Carouge et des régions avoisinantes. Précurseur, le Boulet a suscité un plan de site, la création d'un musée communal et de multiples actions de sauvegarde.

dans le suivi de l'Année Européenne du Patrimoine ce sont six membres fondateurs qui se réunissent afin d'agir pour mieux faire partager des valeurs communes. A l'époque un projet de grande salle de gymnastique envisagé par les Autorités communales d'alors en empiètement sur les jardins situés en vis-à-vis de l'école de Jacques-Dalphin mobilisait une opposition. De plus, un projet de grand magasin avec un parking à l'emplace-

ment du « triangle » de Carouge avait suscité une levée de boucliers de la part des commerçants, La Commune avait fini avec sa Fondation du Vieux-Carouge par se porter acquéreur de cet îlot. On envisageait de démolir la plupart de ces bâtisses.

En 1975 également, une exposition présentée à Zurich par des étudiants de l'Ecole d'architecture de Genève sous le titre « Altstadtprobleme- Problème des vieilles villes à l'exemple de Carouge » avait fait grand bruit. Elle avait ensuite été présentée à Carouge.

Dès 1977 une nouvelle loi cantonale sur la protection des monuments de la nature et des sites entrait en vigueur. Grâce au soutien éclairé du Conseiller d'Etat Jacques Venet, alors en charge du département des Travaux publics et du patrimoine, des membres du Boulet furent nommés comme représentants au sein de la nouvelle Commission des monuments, de la nature et des sites. Le chef du nouveau Service des monuments de la nature et des sites, qui venait d'être désigné, était l'un des deux jeunes architectes carougeois auteurs de l'exposition zurichoise.

Entre 1975 et 1977 il faut dire que l'Association « Le Boulet » s'était signalée par plusieurs actions remarquées. Après la

parution d'un premier bulletin, sous la forme d'un manifeste, ce sont des Bulletins d'information réguliers et de bonne facture qui voient le jour. Parmi les pétitions et demandes adressées principalement aux Autorités communales, il y aura la demande de ne pas démolir l'un des plus anciens bâtiments de Carouge, soit l'ancien hôtel de l'Ecu de Savoie. Cette affaire fera long feu puisqu'elle conduira à introduire dans la constitution genevoise le droit d'initiative communal, qui était inexistant auparavant. D'autres actions emblématiques suivront au cours des années suivantes, qui permettront entre autres de sauvegarder des bâtiments tels que l'actuelle Maison des Artisans puis le cinéma Bio. Suivront le lancement d'une initiative pour sauver nos parcs ainsi que des prises de position diverses, notamment dans le dossier de projet des halles au Centre de Carouge.

En 2013, Le Boulet s'engage auprès des Autorités cantonales et communales face aux menaces d'élargissement du Pont-Neuf, que certains envisagent de doter d'un large tablier de béton. Cet ouvrage d'art remarquable, conçu lors de l'occupation française selon les dernières techniques issues de l'Ecole française des ponts, avait été doté au XIXe siècle, lors du passage du tramway, de part et d'autre, d'accotements appuyés sur des consoles en fonte et de barrières d'époque. Notre action sera un succès.

En 2016, Le Boulet propose d'envisager une variante de sortie d'urgence pour le tunnel du CEVA aux Moraines. Les CFF déclineront cette proposition. Dans le même temps nous interviendrons avec l'Association des Riverains de Drize pour faire évoluer le projet de sortie de secours du CEVA au Bief-à-Dance et faire respecter les caractéristiques d'un site qui inclut un tronçon du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

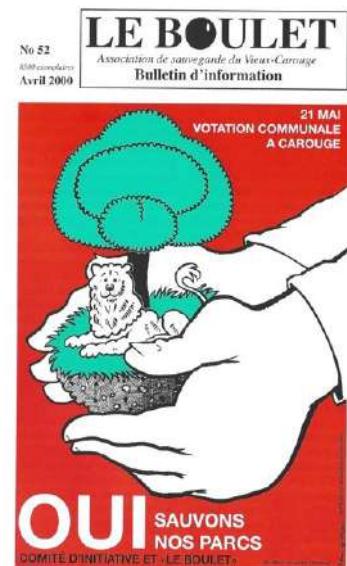
En 2019 une pétition est lancée, à la fois auprès du Grand-Conseil et du Conseil municipal de la ville de Carouge, pour demander un allègement de la charge des convois de trams qui traversent quotidiennement notre Commune et dont la fréquence est appelée à se développer. Il faudra peut-être attendre la création - dont certaines commencent à parler aujourd'hui - d'une future ligne de métro pour que cette situation évolue réellement. Entre temps, on espère pour le moins qu'une attention soutenue pourra être portée aux nuisances endurées par les riverains au passage de plus en plus fréquent de ces lourds convois qui grincent en hiver dans les virages et dont l'allure doit être maîtrisée.

En 2021 une autre pétition est adressée au Conseil municipal demandant que l'on veille à préserver le caractère des cours et jardins de nos îlots carougeois en ne laissant pas s'implanter dans ces zones propices à l'habitat des activités génératrices de bruit telles que des lieux de boisson souvent ouverts tard dans la nuit.

En 2022, réimpression de l'ouvrage des façades de Carouge « Carouge ville nouvelle du XVIIIe siècle » et en cette fin d'année parution d'un ouvrage documentaire « Carouge au Fil du Temps » montrant l'évolution des différents quartiers de Carouge depuis les années 1930.

Pour nos lecteurs qui souhaiteront en apprendre plus sur le Boulet nous vous invitons à aller sur notre site internet.

En conclusion la fête du cinquantenaire a été l'occasion de partager un repas de circonstance agrémenté d'un mug souvenir! Et d'évoquer les grandes étapes de l'évolution de notre Association. On doit à plusieurs membres de notre Comité, et en particulier à notre secrétaire Bernard Bard, d'avoir su gérer de main de maître cette mémorable soirée.



VERDIR: DU DISCOURS A LA REALITE

Depuis la prise de conscience des changements climatiques et de la nécessité de lutter contre les îlots de chaleur, nos Autorités ont développé une série de bons principes. Parmi ceux-ci, il s'agit de favoriser un essor de la végétation en ville par un traitement des sols favorisant la biodiversité, une valorisation de l'eau de pluie, une recherche d'arborisation, ou encore la pose de protections solaires soit sous la forme de toiles de tentes pour les jeux d'enfants, soit par l'aménagement de terrasses avec pergolas et plantes grimpantes.

Du discours à la réalité il y a toutefois un pas non négligeable, dont certains n'ont pas nécessairement pris conscience. En effet, à Carouge l'occasion nous était donnée sur l'axe des rues du Collège et des Moraines, suite à la pose d'un réseau de chauffage à distance (CAD), de procéder à un réaménagement de ces espaces publics. Pour partie cet axe traverse la zone protégée du Vieux-Carouge ce qui aurait dû impliquer de prendre en compte le caractère urbanistique des plans directeurs du XVIII^e siècle, où les plantations d'arbres font partie intégrante d'un concept global.

RUE DE COLLEGE

En voulant privilégier dans une rue de dimensions étroites un concept de plantation d'arbisseaux irrigué par de l'eau de pluie (fosses de Stockholm) nos Autorités ont accepté, malgré plusieurs objections, de procéder à l'implantation d'une lignée d'arbres dans une rue qui ne s'y prêtait pas du tout. Placés sous perfusion, vu l'absence de socle de terre végétale, ces arbres sont accolés à une distance de moins de trois mètres des façades des immeubles riverains et ne pourront pas se développer pour former une canopée à hauteur desdits bâtiments. Une erreur urbanistique!

Par ailleurs, le revêtement de sol de cette rue qui englobe deux trottoirs, une voie carrossable et une nouvelle piste cyclable est exclusivement minéral et, en cas de pics de chaleur, par réfraction on peut s'attendre en été à un effet de fournaise; le verdissement aura bon dos ! Il aurait certainement été plus raisonnable de prévoir, comme dans nos rues piétonnes, la pose d'arbustes sur pots accompagnés d'un mobilier urbain adéquat et à hauteur des piétons.

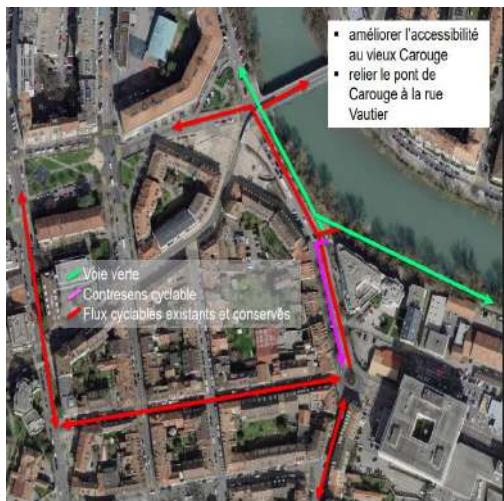


RUE DES MORAINES

Une toute récente décision prise le 19 juin au Conseil municipal a validisé dans cette rue la plantation d'un alignement d'arbres sur la face Nord de la rue. A la différence de la rue du Collège, la largeur de la chaussée et la distance aux immeubles riverains étaient compatibles et il y aura place pour une future canopée.

Vu l'arrivée de commerces aux Léopards et la nécessité pour les riverains de pouvoir décharger des véhicules dans une rue qui ne compte pour la plupart des immeubles pas de parkings souterrains, une majorité du Conseil municipal a obtenu de ne pas supprimer drastiquement de nouvelles places de parking. Ces travaux débuteront suite à l'achèvement de ceux de la rue du Collège.

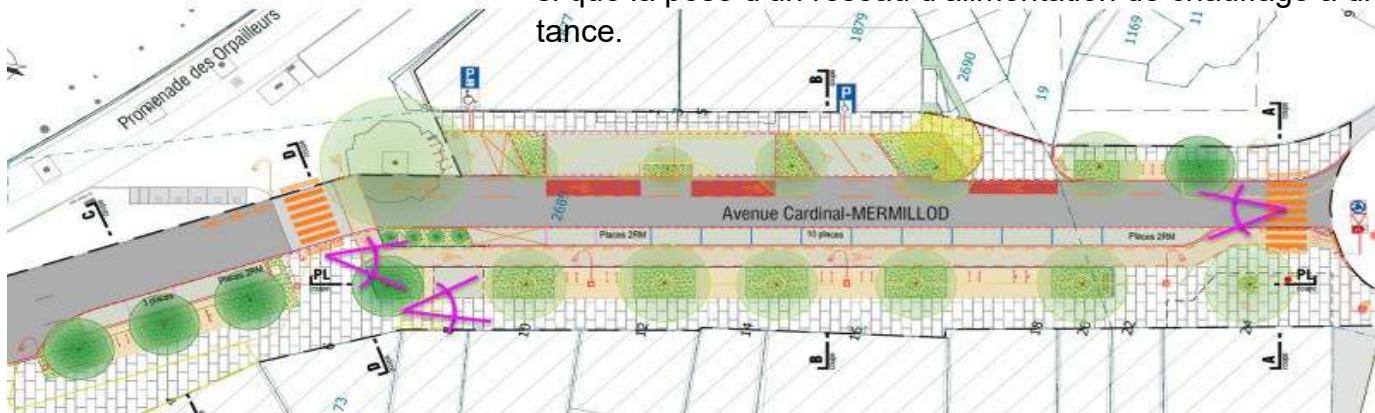
PISTE CYCLABLE A CARDINAL-MERMILLOD



Depuis de nombreuses années, des projets dits de «mobilité douce» sont planifiés dans les nouveaux quartiers en voie de densification, comme à la rue des Horlogers et à la rue de Menuisiers. Les études d'aménagement menées dans le cadre du plan directeur communal prévoient un développement de circuits et de pistes cyclables. Lors de réaménagements de rues, comme c'est le cas à la rue du Collège et également à l'avenue Cardinal-Mermillod, l'aménagement de tels parcours se fait par la suppression de places de stationnement existantes.

Dans le secteur proche de la clinique de Carouge, la suppression de nouvelles places de stationnement, qui intervient après la disparition de dizaines de places il y a peu pour aménager un secteur de la Voie Verte d'Agglomération (VVA), a été mal reçu par la plupart des commerces et habitants riverains. Le projet de relier à partir de la VVA la rue Vautier puis la rue du Collège par ce tronçon de piste cyclable a dû faire l'objet de divers ajustements. Ainsi en coupant la circulation actuelle - y compris le passage d'une ligne de bus - par une piste cyclable à hauteur du passage de sécurité pour piétons actuel, ce projet soulevait plusieurs critiques. A cela s'ajoutait un problème de réduction ou de déplacement de la surface des terrasses des deux cafés-restaurants (Sawasdee et QG) qui font vivre et animent la rue actuelle où ferment les commerces. Finalement, si le principe de réduire de dix places de stationnement sur le même côté a fini par être admis, une nette majorité du Conseil municipal s'est opposée à réduire encore plus le nombre de places existant côté place de l'Octroi. Les sirènes vertes de ceux qui voulaient encore planter trois arbres à cet emplacement n'ont pas convaincu. En effet, pour les habitants et les commerces riverains et pour les patients qui se rendent à la clinique, il était important de conserver ces places dont certaines pourront être de courte durée.

Signalons que les travaux de remaniement complet de la chaussée comporteront une réfection du réseau d'égouts ainsi que la pose d'un réseau d'alimentation de chauffage à distance.



PLACE D'ARMES

C'est à l'emplacement de l'ancienne propriété Kunz qu'a été élevée à tournant des années 1980-1990 un groupe d'immeubles censé s'insérer dans le paysage carougeois sur une face de la place d'Armes. Avec l'introduction dès 2008 d'une nouvelle loi sur les surélévation d'immeubles, il est apparu qu'un potentiel gain de deux niveaux supplémentaires pourrait, selon certaines conditions au demeurant très restrictives, être envisagé.

Mais le problème posé demeure toutefois complexe et l'idée de surélever ce bâtiment de style pastiche allait poser un certain nombre d'interrogations. Pour les habitants actuels tout d'abord inquiets à juste titre d'une telle situation et de leur devenir en cas de travaux. Pour l'environnement urbain ensuite au voisinage d'une part de la zone protégée du plan de site du Vieux-Carouge et sur le plan architectural enfin. Car, comment concevoir un volume et un jeu harmonique des façades en ajoutant deux étages sur un tel bâtiment sans le rendre difforme?

Suite au dépôt d'une requête en autorisation préalable déposée par l'actuel propriétaire, qui est une Caisse de pensions, des habitants inquiets ont décidé d'alerter diverses associations.

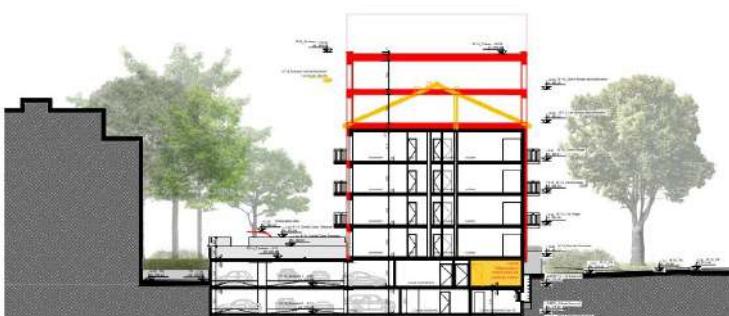


Notre groupement, de concert avec deux autres Associations d'habitants, a décidé de transmettre au Département du Territoire ses observations. La ville de Carouge l'aurait fait également.

Nonobstant ces remarques, le département d'Antonio Hodgers aurait délivré cette autorisation préalable en se fondant sur les préavis favorables de la Commission cantonale d'urbanisme et de la Commission d'architecture. Notre demande de consulter également la CMNS n'a à l'évidence pas été retenue.

Interpellé par ce groupement d'habitants Le Boulet a rappelé que, depuis 2014 et suite à une décision prise par ce même magistrat, notre représentation avait été supprimée au sein de la CMNS et que, dès lors, notre qualité pour agir - qui avait été reconnue par les tribunaux dès 1977 - n'était plus valable.

En conclusion, il semble que dans ce dossier il va être bien difficile de faire évoluer les choses. dans le bon sens.



PETITION DES COMMERCANTS

En date du 15 mai 2025 un groupe de commerçants carougeois emmenés par Léa Menu (L'Astuce) et Patrizia Coli (salon de coiffure io&te) a adressé à la ville de Carouge une pétition munie de 128 signatures.

Cette demande, dont le texte suit ci-après, résonne comme un appel au secours face à la rapide dégradation en cours du tissu commercial et artisanal qui fait vivre le centre de notre cité.

Les pétitionnaires rappellent qu'aujourd'hui ce n'est pas seulement l'avenir de nos commerces qui est en jeu, mais celui de l'identité même de Carouge—ville vivante, artisanale et commerçante qu'ils contribuent chaque jour à faire rayonner.

Carouge ne doit pas devenir une ville morte : soutenons nos commerces!

Depuis plusieurs mois, Carouge se vide de ses commerces et de ses restaurants. Les fermetures se multiplient et l'activité économique s'effondre, laissant notre ville sans dynamisme ni attractivité.

Les commerçants et restaurateurs, déjà impactés par la crise économique et l'inflation, subissent en plus une baisse dramatique de leur chiffre d'affaires en raison des travaux et du manque de mesures de soutien.

Nous, signataires de cette pétition, demandons à la commune de Carouge de prendre des mesures urgentes pour soutenir les commerces locaux et éviter leur disparition.

Nos revendications:

1. Une clause de non-concurrence: afin d'assurer une diversité des commerces et d'éviter la multiplication des mêmes enseignes.
2. A) Une aide financière pour les commerçants : afin de les soutenir face aux charges toujours plus lourdes. B) Un fonds de compensation pour la perte du chiffre d'affaires due aux travaux : pour aider les commerces à survivre malgré la baisse de fréquentation.
3. Une meilleure signalisation : installation de panneaux clairs indiquant le centre de Carouge, les parkings et précisant que les commerces restent ouverts malgré les travaux.
4. Le retour d'éléments emblématiques : comme les parapluies de la rue SaintJoseph, qui attiraient touristes et visiteurs.
5. Des parkings minutes et de plus de souplesse dans le stationnement : ce qui permettrait aux commerçants/restaurateurs de stationner brièvement à proximité de leur commerce et assouplir la politique des amendes.
6. La gratuité des grands parkings pendant les travaux : offrir 2 à 3 heures gratuites pour encourager la fréquentation des commerces locaux.

Nous précisons que cette initiative est totalement indépendante de l'association des Intérêts de Carouge.

Coups d'œil à travers Carouge



Au mois de novembre 2023 suite aux intentions affichées du Conseil administratif de l'époque de démanteler le cordon lumineux, qui, lors des Fêtes, illuminait les immeubles du Vieux-Carouge, une pétition était lancée.

Au mois de juin 2025, retour de situation et le nouveau Conseil municipal fraîchement élu votait un crédit de remise en état qui permettra de maintenir à l'avenir ce type d'illumination économique en énergie et qui souligne avec discrétion l'ensemble des maisons et arcades de notre Centre historique.

A l'automne 2016, notre Association, relayée par Patrimoine suisse demandait l'ouverture d'une procédure d'inscription à l'inventaire de la chapelle évangélique de la rue du Centenaire menacée de démolition. Récemment le Département du Territoire vient d'écartier le projet de démolition.



Les bons principes appliqués pour les choix de revêtements de sols lors de la réalisation de la Voie Verte d'Agglomération (VVA) laissent à désirer. En effet force est de constater que le choix d'un sol revêtu de gravillons - et censé absorber les eaux de ruissellement - n'arrive pas, lors d'épisodes orageux, à éviter l'apparition de gouilles. Et ces gravillons qui ralentissent les pas des joggeurs ne sont pas du goût de beaucoup de passants et de riverains. Nous reviendrons sur ces questions.

Cet été, du 28 juin au 18 août, la circulation des trams 12 et 18 est interrompue entre l'arrêt du Rond-point de Plainpalais et celui du Rondeau. Pendant cette période des travaux sont conduits à la rue de Carouge, dans le secteur de la place du Temple et au croisement de la rue du Collège et de la rue Ancienne. Un service de bus de remplacement est organisé.

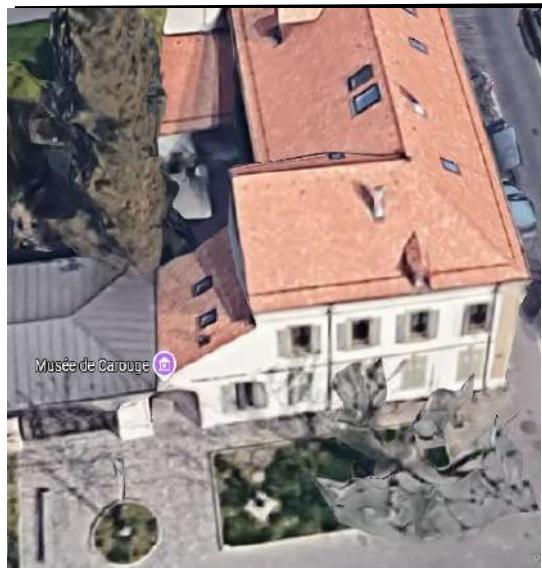
ACTIVITES D'AUTOMNE



MERCREDI 17 septembre 2025 à 18 h 30

Assemblée Générale ordinaire

Salle du Rondeau bd des Promenades 26



MERCREDI 8 octobre à 17 h 30

Présentation des collections du Musée de Carouge

par M. Benoît Boretti, conservateur

Attention: rendez-vous devant le lieu de dépôt principal des collections 2, bd. des Promenades (Bibliothèque de Carouge)



LUNDI 24 novembre à 18 h 30

Exposé de Bernard Bard sur le thème
On va boire un verre, deuxième tournée des bistrots carougeois

Salle paroissiale rue Jacques-Dalphin 30 b

SOUTENEZ NOTRE ACTION

Cotisation annuelle CHF 25.-

CCP 12-18542-2

Email: info@leboulet.ch